

## **PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 9 mai 2023**

**Étaient présents**: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, SERVAJEAN Yolande, PERSIGNY André, MORLANDET Marie-Christine, CHAUX Delphine, CHARRIER Jérôme, BILLIEMAZ Gérard, Mr CAPITAN J.Paul

**Était absent excusé** : MM CHAUMENTIN Gilles, Mme DEMICHEL Nelly

**Était absent** : M.TRONCY Georges

**Secrétaire de séance** : Mme MORLANDET M.Christine

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du PV du 04/04/2023
- Approbation projet tryptique Copler,
- Aide population Ukraine
- Approbation contrat maîtrise d'œuvre architecte pour logements,
- délibération fonds de concours travaux d'extension Roannaise de l'Eau
- adhésion à la médiation préalable obligatoire auprès du CDG 42
- délibération détermination taux de promotion d'avancement de grade
- Questions diverses

Le Maire accueille et remercie les membres présents.

Le maire souhaite remercier l'équipe du fleurissement et souhaite un bon rétablissement à Yolande.

Le précédent Procès-verbal ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le maire donne la parole au Président de la Copler pour présenter le triptyque (projet d'avenir) sur lequel le conseil doit émettre un avis. Ce projet porte sur :

- le pacte de gouvernance (les principes de fonctionnement de la gouvernance intercommunale, les rôles au sein de la gouvernance communautaire, les instances, la communication)
- un projet de territoire (avec 4 axes : le développement économique et touristique, une politique d'aménagement durable, le renforcement de la cohésion sociale et le vivre-ensemble et la transition écologique)
- un pacte fiscal et financier : stabilisation situation financière de la Copler, anticiper les transferts de compétence, donner les moyens d'exercer la compétence développement économique, développer la mutualisation, impulser une politique de rénovation urbaine, trouver des pistes d'action

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet du triptyque

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de verser une aide complémentaire en faveur de l'Ukraine par le CCAS de Roanne, à hauteur de 0.40 € par habitant,

ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Luc LEFEVRE pour la réhabilitation de 2 logements,

DECIDE que la durée d'amortissement pour l'extension du réseau d'eau La Perrière sera de 30 ans

DECIDE d'adhérer au CDG 42 pour la médiation obligatoire

DECIDE du taux de promotion pour les avancements de grade,

DONNE un avis favorable pour la modification simplifiée n°1 du PLUI

Le Conseil est informé :

- qu'une consultation va être adressée à des entreprises pour le remplacement du tracteur,
- que le passage de la flamme ligérienne aura lieu le dimanche 14 mai organisée par le Département avec des activités pour les enfants et que le groupe Sport nature organise des randonnées

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire

P.CHATRE

La secrétaire de séance

M.C MORLANDET